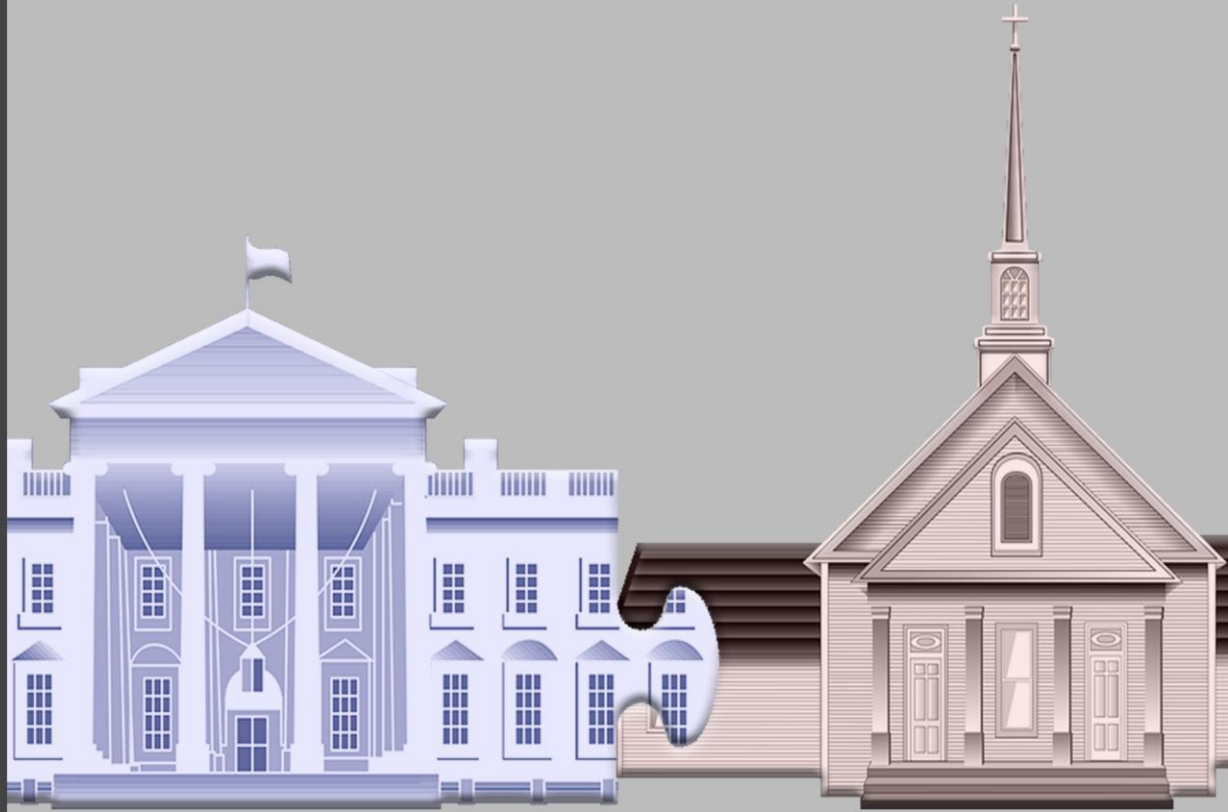


L'Image de la Bête - 1ère Partie

Récente décision de le cour suprême et l'image de la Bête



État

Union

Église



31 mai 1892

« La prédication. Récente décision de la Cour Suprême et l'image de la bête » *The Advent Review and Sabbath Herald* 69, 22, 337-339.

A peu près à cette même époque au mois de mars, beaucoup qui sont ici ce matin se rappelleront que je j'ai parlé dans le Tabernacle sur le message du troisième ange, et j'ai dit qu'il n'était pas indispensable qu'il y ait une législation pour la création de l'image à la bête, et de la mise en place à propos de tout ce dont le message du troisième ange nous met en garde. Il y a beaucoup ici ce matin qui se souviennent sans doute de la déclaration que j'ai faite ; que de ce que j'avais déjà vu, et de ce qui avait déjà paru dans la dérive des choses dans les tribunaux des États-Unis, la législation n'était pas du tout indispensable pour obtenir ce résultat ; mais qu'il y avait des éléments à l'œuvre déjà dans les tribunaux, qui l'établiraient indépendamment de toute législation, et que par conséquent, la législation n'était pas indispensable, ni un amendement à la Constitution, ni rien de ce genre ; par conséquent, nous ne devons pas chercher un amendement en particulier, avant que nous devons commencer à nous préparer pour les grandes choses du message et la venue du Seigneur. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 337,1}

C'était à cette époque en mars, quand j'ai attiré votre attention à cela. Eh bien, en fait, cette chose était déjà faite, mais je ne le savais pas à ce moment-là. Le 29 février, la Cour Suprême des États-Unis a rendu une décision qui fait plus que tout amendement constitutionnel ou même le Congrès, pourrait faire, pour faire l'image à la papauté. Bien qu'à ce moment-là je ne susse pas que cette décision avait été rendue, je savais d'après la dérive des choses avant ce moment, qu'une telle chose pouvait être faite, et peut-être serait faite, sans aucune élaboration de loi que ce soit. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 337,2}

Je vais répéter, le 29 février 1892, la Cour Suprême des États-Unis a rendu une décision sur une toute autre question, une question qui ne pourrait en aucun cas être clairement liée à un tel point que celui-ci; il n'empêche, qu'elle a été suscitée, de façon totalement inappropriée, et l'image à la bête a été pratiquement créée. Tout ce qui reste est de lui donner vie par l'application de n'importe quelles contraintes religieuses que ce soit que des bigots, qui peuvent contrôler le pouvoir civil, peuvent choisir. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 337,3}

J'ai pensé que la meilleure chose pour ce matin était d'attirer votre attention sur cette décision : sur ce qu'elle est, et ce qu'elle fait. J'ai reçu une copie officielle de celle-ci provenant de Washington, il y a environ une semaine ; et elle fait tant qu'il est de l'intérêt de chacun d'en savoir à propos de ce sujet. Il est de l'intérêt suprême pour tous ceux qui connaissent quelque chose sur le message du troisième ange, et à peine moins d'intérêt pour ceux qui n'en savent rien, mais d'un intérêt suprême pour ceux qui en savent, afin qu'ils puissent le dire à tous les autres qui n'en savent rien. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 337,4}

Voici comment cela s'est passé : Plusieurs années auparavant, le Congrès a adopté une loi interdisant à tous les étrangers de venir dans ce pays sous contrat pour accomplir un travail ou

service quel qu'il soit. La raison de cette loi était que des grands entrepreneurs aux États-Unis, et des sociétés très riches qui voulaient accroître leur richesse avec le moins de frais possible, envoyaient des agents en Europe pour employer les personnes les plus pauvres qu'ils pouvaient trouver, pour venir ici et travailler. Ils paieraient leurs dépenses et une fois arrivés ici, ils leur donneraient du travail pour de très petites sommes. Cela dépréciait le salaire que les Américains devraient recevoir pour leur travail, et par conséquent le Congrès a adopté une loi comme suit : - {31 mai 1892 ATJ, ARSH 337,5}

Qu'il soit décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants des États-Unis d'Amérique réunis en Congrès, que depuis et après le passage de cette loi, il soit illégal pour toute personne, société, partenariat ou corporation, de quelque manière que ce soit, de prépayer le transport, ou en aucune façon d'aider ou d'encourager l'importation ou la migration de tout étranger ou étrangers, tout immigrant ou immigrants, aux États-Unis, leurs territoires, ou le District de Columbia, sous contrat ou entente, de manière verbale ou spéciale, exprimé ou implicite, fait avant l'importation ou la migration de cet étranger ou étrangers, immigrant ou immigrants, pour accomplir un travail ou un service de tout genre aux États-Unis, leurs territoires, ou le District de Columbia. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 337,6}

A New York, une certaine société d'église a embauché un prédicateur en Angleterre pour venir ici et prêcher pour eux. Ils ont fait un contrat avec lui avant qu'il ne vienne. Il était un étranger, et est venu ici sous contrat, afin d'accomplir un service pour l'église. Le procureur du district des États-Unis a porté plainte contre l'église pour avoir enfreint cette loi. Le Circuit de la Cour des États-Unis a décidé que l'église était coupable, et rendu un jugement en conséquence. Un appel a été fait à la Cour Suprême des États-Unis, pour cause d'erreur de fait. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 337,7}

La Cour Suprême a infirmé la décision, d'abord sur le principe bien établi que 'l'intention du législateur est la loi.' La Cour a cité directement à partir des rapports du Comité sénatorial et le comité de la Chambre qui avait le projet de loi en charge quand il a été mis par le Congrès ; et les deux ont dit expressément que le terme 'ouvrier' ou 'travail ou service', utilisé dans la loi, était destiné à signifier seulement que le travail ou service était *manuel*, et non un service *professionnel* de quelque sorte que ce soit. Par conséquent, cela étant l'intention, et la seule intention de la loi et que l'intention du législateur étant la loi, la Cour Suprême a infirmé la décision du tribunal inférieur, et a déclaré que l'acte incriminé n'était pas une violation de la loi. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 337,8}

Jusque-là, la décision est parfaitement appropriée, et il n'y avait pas besoin d'aller plus loin. Mais entre ce paragraphe et le dernier paragraphe de la décision, il y avait coïncé à l'intérieur, vraiment pas à sa place, la déclaration de cette nation comme étant 'une nation chrétienne', faisant ainsi l'image de la papauté. C'est absolument perfide ; cela détruit le fondement des principes du gouvernement que le peuple a mis en place au tout début, et fait ainsi une image à la papauté. Donc, je me tourne vers cette partie de la décision. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 337,9}

Après avoir examiné la loi du Congrès, les rapports des comités, etc., et en décidant que la loi n'avait aucune intention que le tribunal inférieur lui ait donnée, la Cour Suprême procède de la façon suivante : - {31 mai 1892 ATJ, ARSH 337,10}

« Mais au-delà de toutes ces questions, aucun acte à l'encontre de la religion ne peut être affecté au corps législatif, qu'il soit au niveau de l'Etat (local) ou national, parce que ce peuple est un peuple religieux. [Tout le monde sait que c'est faux.] C'est historiquement vrai. De la

découverte de ce continent à l'heure présente, cette affirmation est faite d'une voix unique. » {31 mai 1892 ATJ, ARSH 337,11}

Supposons comme acquis le fait que c'est 'historiquement vrai', de quelle nature était cette religion 'historique'? En était-ce une que le peuple des États-Unis désire à présent voir perpétuer ? Nous allons présentement voir quelle est sa nature ; et quelle que soit sa nature, peu importe si le peuple souhaite la voir perpétuer ou pas, elle est perpétuée par cette décision. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 337,12}

Afin de vous la présenter de la façon la plus efficace, je vais d'abord aller jusqu'à la fin de la décision, et montrer l'interprétation et l'application que la Cour donne de la Constitution, en respectant en même temps la religion. Après avoir cité les déclarations «historiques» montrant que la religion catholique romaine pourrait être la religion de cette nation ; qui établit donc la vertu du serment de la profession de foi religieuse comme condition d'aptitude aux fonctions ; qui exige la croyance en la doctrine de la Trinité - la doctrine catholique de la Trinité, bien sûr - et l'inspiration de l'Ancien et du Nouveau Testaments ; et qui établit la vertu de lois du dimanche ; - après avoir cité des déclarations qui établissent la légalité de toutes ces choses religieuses, le tribunal cite le Premier Amendement de la Constitution qui dit que «le Congrès ne fera aucune loi touchant l'établissement d'une religion ou en interdisant le libre exercice de celle-ci, » et sur ce, déclarant catégoriquement : - {31 mai 1892 ATJ, ARSH 337,13}

« Il n'y a aucune dissonance dans ces déclarations. C'est un langage universel, ayant une seule interprétation qui les réunit ; elles affirment et réaffirment que cette nation est une nation religieuse. » {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338,1}

Du coup, quand je lis ces déclarations 'historiques', et vous voyez ce qu'elles disent et ce qu'elles signifient, vous saurez alors l'interprétation que la Cour Suprême des États-Unis donne à la Constitution des États-Unis. Je commence à lire de la façon suivante : - {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338,2}

« De la découverte de ce continent jusqu'à l'heure présente, cette affirmation est faite d'une voix unique. La commission pour Christophe Colomb, avant de mettre les voiles vers l'ouest, vient de 'Ferdinand et Isabelle, par la grâce de Dieu, roi et reine de Castille', etc., et énumère qu' 'il est à espérer par l'assistance de Dieu que certains des continents et îles de l'océan seront découverts', etc. » {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338,3}

Quelle religion Ferdinand et Isabelle avaient-ils à l'esprit lorsqu'ils ont publié ce document ? Quelle religion professaient-ils ? Quelle religion possédaient-ils ? Est-ce que quelqu'un le sait ? - (De la salle, 'La religion catholique'.) Oui, la religion catholique. Et non seulement cela, c'était la religion catholique avec l'Inquisition en plein essor. Car c'est Ferdinand et Isabelle qui ont établi l'Inquisition en Espagne sous la tactique de Torquemada ; et qui, parce que l'Espagne était une «nation chrétienne», ont condamné à la confiscation de tous les biens et au bannissement, chaque Juif qui ne se convertirait pas au catholicisme. En vertu d'une activité religieuse comme celle-là, Ferdinand et Isabelle ont acquis équitablement une récompense éternelle, et par voie de prééminence, le titre de «LES CATHOLIQUES ». Ça c'est une partie de l'autorité historique par laquelle la Cour Suprême des États-Unis fait des citoyens américains 'un peuple religieux', et par laquelle la Cour représente ceci comme une 'nation chrétienne'! {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338,4}

A ce moment, cet extrait est cité pour prouver que c'est 'un peuple religieux' et 'une nation chrétienne', il est déclaré aussi que le langage de Ferdinand et Isabelle, et le langage de la Constitution des États-Unis, 'ont une seule interprétation'. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338,5}

Ensuite, en vue de cette citation, et cette décision, devrions-nous nous étonner si l'Église Catholique revendiquait que, en effet, tel est le cas, et exigerait donc des faveurs du gouvernement en tant que telle ? Tout le monde sait déjà que l'Église Catholique ne tarde pas à prendre part à des questions politiques pour se heurter avec le gouvernement, et faire en sorte que le gouvernement reconnaisse l'Église Catholique pour lui donner de l'argent du trésor public. Les gens savent que cela est déjà le cas. Et maintenant, alors que l'Église Catholique est virtuellement reconnue par l'action officielle de la Cour Suprême, et quand la Cour Suprême déclare que c'est la signification de la Constitution, devrait-il être donc considéré comme étrange que la religion catholique revendique que c'est exact, et agisse sur cela ? {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338,6}

C'est vrai, la Cour Suprême ne continue pas par demeurer de ce côté de la question mais retourne à l'Église d'Angleterre, et au protestantisme puritain. Mais cela, au lieu de modifier, intensifie le danger, car il ouvre la voie à une dispute entre ces religions, pour voir quelle sera en effet la religion de la nation. [Note de bas de page : Juste ici, regardez '*Les deux Républiques*' (*The Two Republics*), 282-296 (en anglais)] Cette décision ouvre la voie pour que cette chose soit faite, et tout ce que le message en dit, viendra comme la conséquence. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338,7}

Comme les intentions de Ferdinand et Isabelle n'ont pas atteint la partie du continent maintenant occupé par le gouvernement des États-Unis, la Cour procède maintenant à introduire des documents qui donnent au protestantisme la priorité à ce niveau, et qui en fait, en fait la religion nationale, donc je lis : – {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338,8}

« La première concession coloniale, qui a été faite à Sir Walter Raleigh en 1584, était 'd'Elizabeth, par la grâce de Dieu, d'Angleterre, France et Irlande, reine, Défenseuse de la Foi', etc. ; et la concession l'autorisant à adopter des lois pour le gouvernement de la colonie proposée; Pourvu, 'qu'elles ne soient pas contre la vraie foi chrétienne maintenant professée dans l'Église d'Angleterre.' ... Un langage qui a la même signification peut être trouvé dans les chartes ultérieures, ... et la même chose est vraie dans les diverses chartes accordées à d'autres colonies. En langage plus ou moins emphatique, c'est la mise en place de la religion chrétienne qui est déclarée être l'un des buts de l'accord. » {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338,9}

Cela détermine la religion de ce peuple et de cette nation, comme étant la religion 'professée dans l'Église d'Angleterre' du temps de la Reine Elisabeth. Quelle était cette religion ? Le titre de la reine de 'Défenseuse de la Foi' nous aidera à comprendre cela. Ce titre a été obtenu de cette façon : Henry VIII, le père d'Elizabeth, a écrit un livre à l'encontre de Martin Luther et de la Réformation. Il a envoyé une copie de ce livre au pape. En retour, le pape lui a conféré le titre et le haut rang de 'Défenseur de la Foi'. Ceci étant la foi Catholique. Peu de temps après, Henry a voulu le divorce d'avec sa femme. Le pape ne pouvait pas changer sa politique pour le lui accorder ; Henry a donc pris l'affaire entre ses propres mains et celles de Cranmer et a divorcé à la fois de sa femme et du pape. Ceci a séparé l'Église en Angleterre de l'Église Catholique. Ensuite ce qui était avant l'Église Catholique en Angleterre, est devenu l'Église d'Angleterre, la seule différence étant qu'Henry était à la tête de l'Église à la place du pape. Ainsi, Henry a toujours maintenu son titre de 'Défenseur de la Foi', c'était la même foi – à l'exception de celui qui était à sa tête. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338.10}

Sous le règne d'Edouard VI, quelques étapes très légères ont été prises pour s'éloigner de la foi Catholique absolue. Sous le règne de Marie, un puissant effort a été fait pour tout ramener en parfaite harmonie avec la religion papale. Marie mourut peu après, Elisabeth lui succéda et aurait été contente de compléter le plan de Marie, mais elle ne put pas et elle fut obligée de se contenter des choses telles qu'elles avaient été laissées par Edouard, pour la nation et le peuple, tandis qu'individuellement dans sa vie privée, elle était fortement et fermement inclinée envers la religion papale. En somme, la religion professée dans l'Eglise d'Angleterre pendant le temps de la Reine Elisabeth était aussi proche que possible de la religion Catholique Romaine, sans pour autant être cette religion. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338.11}

C'est cette même religion que la Cour Suprême des États-Unis trouve comme étant historiquement destinée pour être établie ici, et que par cette décision, la Cour déclare maintenant comme étant établie ici, selon l'interprétation de la Constitution des Etats-Unis. Parce que le langage de la Constitution et le langage de tous ces autres documents sont un même langage, 'ayant une seule interprétation'. Il est à prévoir que la religion établie devra être la plus proche possible de la religion papale, sans pour autant être cette religion, comme le dit la prophétie qu'il sera dit 'qu'ils doivent faire une image à la bête' – la papauté. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338.12}

Pourtant la Cour ne se propose pas d'être partielle, ni ne présume pas d'établir strictement cette phase particulière de la religion sans donner aucune autre chance ou reconnaissance. Elle continue par introduire le Puritanisme de la façon suivante : – {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338.13}

Le célèbre pacte fait par les Pèlerins dans le 'Mayflower', 1620, déclare : – {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338.14}

« Ayant entrepris, pour la gloire de Dieu, pour la Propagation de la Foi Chrétienne, pour l'honneur de notre Roi et de notre Pays, un Voyage pour implanter la Première Colonie dans les Régions du nord de la Virginie ; par la Présente, nous convenons solennellement ensemble, Devant Dieu et devant chacun d'entre nous, de nous constituer en un Corps Politique civil, pour notre meilleure Administration et Sauvegarde, et le Prolongement des Objectifs susdits ». {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338.15}

Ayant ainsi établi ce qu'elle choisit déclarer être 'la Foi Chrétienne' comme la religion de cette nation, la Cour continue par citer des preuves historiques sur le fait qu'il est légitime d'utiliser le pouvoir civil pour maintenir 'les disciples des églises'. Ceci étant fait par la citation du pacte des Puritains qui ont colonisé le Connecticut, de la façon suivante : – {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338.16}

« Pour autant qu'il a plu au Dieu tout Puissant par la sage disposition de sa divine Providence d'ordonner et de disposer les choses de telle sorte que nous les habitants et résidents de Windsor, Hartford et Wethersfield cohabitons et résidons maintenant au bord de la rivière Connecticut et sur les terres qui y sont jointes ; sachant bien que là où un peuple est réuni ensemble la parole de Dieu exige, que pour maintenir la paix et l'union d'un tel peuple, il doit y avoir un Gouvernement ordonné et décent établi selon la volonté de Dieu, pour ordonner et disposer les affaires du peuple à toute saison ainsi que l'occasion l'exigera ; en conséquence nous nous associons et nous nous joignons pour être un Etat Public ou Commonwealth ; entrons, pour nous-mêmes et nos successeurs et tels qui se joindront à nous ensuite, en Combinaison et Confédération ensemble, pour maintenir et préserver la liberté et la pureté de l'Evangile de notre Seigneur Jésus Christ que nous professons maintenant, TOUT COMME LA DISCIPLINE DES EGLISES, qui selon la vérité dudit Evangile est maintenant pratiquée parmi nous. » {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338.17}

Par cette citation ‘historique’, la Cour Suprême établit et justifie de façon certaine l’usage du ‘Corps Politique Civil’ pour le maintien de ‘la discipline des églises’, tout comme elle a établi la religion Chrétienne comme étant la religion de cette nation. Par cette décision, elle déclare que le langage de cette citation et le langage de la Constitution nationale est ‘un seul langage’, ‘ayant une seule interprétation’. Donc, à travers cela, la Cour Suprême a décidé que le pouvoir civil, celui même du gouvernement des États-Unis, peut être utilisé à juste titre pour maintenir la discipline des églises. Cela, comme nous le savons et l’avons montré encore et encore, est exactement ce que les églises cherchent à établir par la mise en vigueur nationale des lois du Dimanche. C’est ce qui est précisément fait par la mise en vigueur des lois du Dimanche, qu’elles soient au niveau des Etats [local] ou national. C’est ce que la Cour Suprême établit par sa décision, et sanctionne et justifie par sa (mauvaise) interprétation de la Constitution nationale. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338.18}

Jusque-là nous trouvons par conséquent, dans cette décision, une religion établie avec le maintien de la discipline des églises. Et Après ? – Eh bien, l’exigence du serment religieux des témoins, et le serment de la profession de foi religieuse comme condition d’aptitude aux fonctions. Après avoir cité l’accord des privilèges de William Penn sur la province de Pennsylvanie, la Déclaration d’Indépendance dans laquelle ‘le Créateur’, ‘le Juge Suprême du monde’ et la ‘Providence Divine’ sont référés et la constitution de l’Illinois dans laquelle Dieu est reconnu, la Cour cite la constitution du Maryland, de la façon suivante, dans le but d’établir la légalité du serment religieux et du serment de la profession de foi religieuse: – {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338.19}

« Car comme il est du devoir de chaque homme d’adorer Dieu de la manière qu’il pense être la plus acceptable pour lui, toutes les personnes ont droit également à la protection dans leur liberté religieuse ; c’est pour cela qu’aucune personne, ne devrait par aucune loi, être molestée dans sa personne ou ses biens à cause de ses convictions religieuses ou sa profession, ou pour ses pratiques religieuses, sauf si, sous la couverture [couleur] religieuse, elle perturbera le bon ordre, la paix, ou la sureté de l’Etat, ou enfreindra les loi morales, ou injuriera les autres dans leur droits naturels, civils ou religieux ; ni ne doit toute personne d’être obligée de fréquenter, maintenir ou contribuer, sauf sous contrat, à maintenir tout lieu de culte ou ministère ; ni ne devra aucune personne, autrement compétente, être considérée incompétente en tant que témoin, ou juré, à cause de ses croyances religieuses ; à condition qu’elle croie en l’existence de Dieu, et que, sous sa dispensation, une telle personne sera tenue pour responsable de ses actes et sera récompensée ou punie à cet effet, dans ce monde tout comme dans le monde à venir. » {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338.20}

« A condition qu’elle croie en l’existence de Dieu ». En d’autres termes, cela signifie qu’aucun homme ne doit être dérangé dans sa profession ou ses principes de croyances religieuses, à condition qu’il les garde selon les diktats de toute l’histoire de l’Église Catholique. C’est la doctrine même de la papauté. C’était aussi la doctrine de la Rome païenne avant que la papauté l’ait supplantée. Le paganisme déclarait que « nul homme ne doit avoir ses propres dieux, sauf s’ils sont reconnus par les lois de l’Etat ». Mais la Cour continue sa citation : – {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338.21}

« Qu’aucune profession de foi religieuse ne doive être requise pour être qualifiée pour une quelconque fonction rémunérée ou de confiance dans cet Etat autre que la déclaration de croyance en l’existence de Dieu ; ni ne devra le corps Législatif prescrire aucun autre serment de fonction que le serment prescrit par cette Constitution. » {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338.22}

Voilà la clause et l'exigence de la constitution du Maryland. Mais, dit la Cour Suprême, qui parle le même langage que la Constitution des États-Unis, mais aussi que la Constitution des États-Unis et cette citation ont 'une seule interprétation'. Même si la Constitution des États-Unis déclare de façon affirmative que jamais une profession de foi religieuse ne devrait être requise comme condition d'aptitude aux fonctions de confiance dans ce gouvernement, cette décision dit que cela signifie qu'aucune autre profession de foi religieuse ne devrait jamais être requise, comme le dit la constitution du Maryland, parce que ces documents ont 'tous' 'un seul langage' et 'une seule interprétation'. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 338.23}

Donc, jusque-là nous avons découvert que cette décision établit une religion nationale, avec le maintien de la discipline des églises, l'exigence du serment religieux dans les Cours et le serment de la profession de foi religieuse comme condition d'aptitude aux fonctions. Et après ? – Eh bien, les taxes publiques pour le soutien de la religion. Ceci est justifié et établi par une citation provenant de la constitution du Massachusetts, de la façon suivante : – {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.1}

« C'est le droit aussi bien que le devoir de tous les hommes dans la société, d'adorer l'Être Suprême, le grand Créateur et le Conservateur de l'univers, de façon publique et aux temps fixés. ... Comme le bonheur d'un peuple, le bon ordre et la conservation d'un gouvernement civil est essentiellement dépendant de la piété, de la religion et de la moralité. Ces choses ne peuvent être diffusées de façon générale au sein d'une communauté que par l'instauration de l'adoration publique de Dieu et l'instruction publique de la piété, la religion et la moralité. C'est pour cela que pour promouvoir leur bonheur et garantir le bon ordre et la conservation de leur gouvernement, les gens de commonwealth cette république, ont un droit d'investir leur corps législatif avec le pouvoir d'autoriser et d'exiger ; et le corps Législatif devra, de temps en temps, autoriser et exiger que plusieurs villes, paroisses, circonscriptions administratives et autres corps politiques ou sociétés religieuses prennent les dispositions appropriées, à leur propres frais, pour la mise en place d'un culte public envers Dieu et pour le support et l'entretien des professeurs protestants publics de piété, religion et moralité dans tous les cas où les dispositions ne sont pas faites volontairement. » {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.2}

De plus, nous dit la Cour que ce document et la Constitution des États-Unis ont le même langage et un 'une seule interprétation', ces deux citations, de la même façon que les autres, 'parlent d'une voix unique qui est celle de tout le peuple'. Donc, jusque-là, par cette décision une religion nationale est établie avec le maintien de la discipline des églises par le pouvoir civil, mais aussi l'exigence du serment religieux, du serment de la profession de foi religieuse et d'une taxe publique pour 'le culte de Dieu' et pour 'le support et l'entretien des professeurs protestants publics de religion'. Cette vilaine chose se développe très vite. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.3}

Mais quoi d'autre ? – Eh bien, l'exigence de tous les fonctionnaires, de croire en la doctrine de la Trinité et l'inspiration des Ecritures. Cela est établi et justifié de la façon suivante, par une citation de la constitution du Delaware datant de 1776 : – {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.4}

« Moi A. B., déclare croire en Dieu le Père, en Jésus Christ son unique Fils et en l'Esprit Saint, un unique Dieu, béni pour toujours. Je reconnais les Saintes Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testaments comme étant données par inspiration divine ». {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.5}

La doctrine qui est maintenue du début jusqu'à la fin de la décision, que cette chose et la Constitution parlent le même langage et ont une seule interprétation, est à ce moment-là accentuée par les mots suivants : – {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.6}

« La Constitution même des États-Unis, qui est supposée effleurer seulement la vie privée de l'individu, contient dans le Premier Amendement une déclaration commune à tous les États, comme suit : 'Le Congrès ne fera aucune loi relative à l'établissement d'une religion, ou n'en interdira son libre exercice.' Mais aussi prévoit que le pouvoir Exécutif aura dix jours (sauf le dimanche) dans lesquels il approuvera ou exercera son droit de veto sur un projet de loi. [Ici nous avons une reconnaissance subtile de l'observation du dimanche comme étant constitutionnelle.] Il n'y a pas de la dissonance dans ces déclarations. C'est un langage universel, ayant une seule interprétation qui les réunit ; elles affirment et réaffirment que cette nation est une nation religieuse. Ce ne sont pas des expressions individuelles, ni des expressions privées et personnelles ; ce sont des expressions d'organes officiels ; elles parlent d'une voix unique qui est celle de tout le peuple ». {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.7}

Ayant maintenant établi une religion pour 'tout le peuple' avec les compléments que nous avons vus, la Cour cite et sanctionne la déclaration de la Cour Suprême de Pennsylvanie, que la 'Chrétienté est, et a toujours été, une partie du droit commun' et continue par établir la doctrine que c'est un blasphème de parler ou d'agir à l'encontre 'de la religion professée quasiment par toute la communauté'. Ceci est fait en citant une décision païenne du Juge en Chef Kent de New York, qui 'admet que nous sommes un peuple chrétien'. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.8}

Il ne reste qu'une seule chose pour compléter la parfaite ressemblance de tout le système papal, c'est la sanction directe et catégorique des Lois du dimanche. Ce n'est pas ce qui fait défaut. Elle est entièrement et complètement fournie. Comme nous l'avons vu plus tôt, elle est largement insinuée dans la dernière citation. Mais la Cour ne s'arrête pas là, elle continue par citer les Lois du dimanche comme faisant partie de 'l'expression des organes officiels', ce qui prouve de façon concluante que 'cette nation est une nation chrétienne'. Les paroles de la Cour sont exprimées de la façon suivante : – {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.8 339.9}

« Si nous allons au-delà de ces choses sur une vision de la vie américaine, telle qu'exprimée par ses lois, affaires, coutumes et sa société, nous trouvons partout une reconnaissance claire de la même vérité. Entre autres, notez ce qui suit : La forme du serment dominant partout, qui finit par un appel au Tout-Puissant ; la coutume des sessions d'ouverture de tous les corps délibératifs et la plupart des conventions, avec la prière ; les mots préalables de tous les vœux : 'Au nom de Dieu, Amen' ; les lois respectant l'observance du Sabbat, avec l'interruption générale des affaires séculières, la fermeture des Cours, corps Législatifs et autres assemblées publiques pendant ce jour ... Celles-là et bien d'autres choses qui peuvent être remarquées, ajoutent un volume de déclarations non-officielles à la masse de l'expression des organes officiels que CETTE NATION EST UNE NATION CHRETIENNE. » {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.10}

Maintenant, résumons ceci et voyons ce qui a été fait : Une religion nationale est établie qui se nomme la Chrétienté et le Protestantisme. Avec cela, l'interprétation de la Constitution des États-Unis est spécifiquement justifiée et établie par, (1) le maintien de la discipline des églises par le pouvoir civil ; (2) l'exigence du serment religieux ; (3) l'exigence du serment de la profession de foi religieuse comme condition pour l'aptitude aux fonctions ; (4) la taxe publique pour le support de la religion et des professeurs religieux ; (5) l'exigence de croire en la Trinité et dans l'inspiration des 'saintes Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testaments' ; (6) la culpabilité de blasphème envers toute personne qui parle ou agit à l'encontre de la religion établie ; (7) et les lois

pour l'observance du dimanche, avec l'arrêt général de toutes les affaires séculières. Tout cela est déclaré par une décision unanime de la Cour Suprême des États-Unis, comme étant l'interprétation de la Constitution des États-Unis. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.11}

Maintenant, qu'est-ce qu'a jamais été la papauté de plus que cela ? Qu'est-ce qui était demandé de plus que cela par la papauté ? – Pas une seule chose. Tout cela est déclaré en faveur du Protestantisme. Qu'est-ce que cela, sinon l'institution légale, cela par la plus grande Cour du gouvernement, - qu'est-ce que cela, sinon l'institution légale de la ressemblance même de la papauté ? S'il y a quelqu'un ici qui ne pense pas la même chose, je souhaiterais qu'il nous dise ce qui reste à faire, ou ce qui pourrait être davantage fait afin de faire la ressemblance de la papauté, dans le principe de la chose ? – je dis bien en principe, non pas dans son fonctionnement pratique, parce que la vie ne lui a pas encore été donnée. Mais dans la mesure où la réalisation et l'institution de ses principes avance, la ressemblance de la papauté est créée dans cette décision. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.12}

Regardez-y à partir d'un autre point de vue. Supposez qu'un amendement de la Constitution ait été passé par le Congrès, et présenté au peuple pour son adoption. Supposez que cet amendement ait énuméré dans un préambule ces mêmes déclarations historiques que la Cour Suprême a citées. Ensuite, en se basant sur cela qu'elle ait déclaré que cette nation est une nation chrétienne. Que devraient alors en penser les Adventistes du Septième Jour ? Je ne dis pas, ce qu'ils vont penser, mais ce qu'ils devraient en penser ? Ne devraient-ils pas penser que si cela est adopté et devenait une partie de la Constitution des États-Unis alors l'image à la bête serait créée ? Je pense qu'ils le devraient, pas vous ? Mais par cette décision, bien plus que cela a été et est en train d'être fait. Si un tel amendement était même adopté, et devenait ainsi une partie de la Constitution, il resterait encore à la Cour Suprême d'en définir le sens. Mais la Cour a déjà fait tout cela. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.13}

La Cour a retracé tout le parcours des motifs religieux au sein du gouvernement, à partir de Ferdinand et Isabelle jusqu'à 'l'heure présente', et a déclaré que c'est 'l'interprétation' de la Constitution telle qu'elle l'est aujourd'hui. C'est la voix unanime de l'interprète autorisé de la Constitution. Légalement, et dans la mesure où l'action du gouvernement est concernée, ce que la Cour Suprême dit que la Constitution signifie, c'est ce qu'elle signifie. Telle est donc la signification officiellement déclarée de la Constitution actuelle telle qu'elle est maintenant, qu'est-ce qui pourrait être fait de plus, même au travers d'un amendement, contenant ces mêmes déclarations, quand il resterait toujours à la même Cour de déclarer son sens ? {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.14}

C'est pour cela qu'en fait cette décision est bien plus forte qu'un amendement pourrait l'être de par lui-même. Par conséquent, si nous étions justifiés en disant au monde qu'un tel amendement serait la formation d'une image à la bête, combien plus le serions-nous en élevant la voix et en disant au monde que c'est la formation de l'image à la bête, que cette image est maintenant créée et que cette décision ouvre la voie à l'accomplissement dans la signification la plus complète, de tout ce contre quoi le message du troisième ange annonce et avertit. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.15}

Ne me comprenez pas de travers. **Je ne dis pas que l'image vit, parle et agit.** Je dis seulement, **qu'en principe elle est créée.** Il ne manque plus que la vie lui soit donnée, afin qu'elle parle et agisse. La prophétie dit : 'ils doivent faire une image à la bête' et que 'elle eut pouvoir de donner vie à l'image de la bête, pour que l'image de la bête non seulement parle, mais fasse' etc. La chose doit être d'abord créée avant que la vie puisse lui être donnée. En ce qui la concerne, sa

formation a été assurée par cette décision, bien plus qu'elle aurait pu l'être par tout autre moyen. Quant à combien de temps passera avant que la vie soit donnée à cette mauvaise chose, par la promulgation ou la mise en application de quelques lois ou contraintes religieuses que ce soit, que le bigotisme en possession du pouvoir choisira d'imposer, – concernant cela je n'en sais rien. {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.16}

Mais ce que je sais c'est qu'au regard de ce que cette décision a fait, il est grand temps de se réveiller. Il est temps que chacun sache où il se situe devant Dieu et que par respect pour le message d'avertissement que le Seigneur nous a donné, que nous puissions le donner à toute la Terre. Où vous situez-vous ? Que faites-vous ? Etes-vous prêt pour le travail qui est maintenant devant nous ? {31 mai 1892 ATJ, ARSH 339.17}

*Sermon d'A.T. Jones en quatre parties -
A suivre 2^{ème} partie*

LGC
Le Grand Cri



Le Grand Cri – Traduit par VS – Corrigé par MT – Septembre 2015 – www.legrandcri.org – contact@legrandcri.org – <https://www.youtube.com/user/LGC777LC/videos>